

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du jeudi 25 septembre 2014**  
**à 18 heures 30**  
**Séance Publique**

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique le jeudi 25 septembre 2014 à 18 heures 30 sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ABEL, Maire.

**Présents** : MM. INGLES. COLL. BRUNET. Mmes FRANCEZ-CHARLOT. SAIGNOL. MM. BATAILLE. CARTIER. DE LA OSA. FABRE.

**Absents** : Mme GARCIA donne procuration à Mme FRANCEZ-CHARLOT.  
Mr BASSO donne procuration à Mr ABEL.  
Mmes MARTIN. BAILLY. Mr ROSSELL.

oo\_oo\_oo\_oo\_oo\_oo\_oo\_oo\_oo\_oo\_oo\_oo\_oo\_oo\_oo\_oo\_

Avant d'aborder l'ordre du jour, Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée du courrier et de la motion adressés par Madame la Présidente du Conseil Général qui portent sur la position des élus départementaux sur la réforme territoriale.

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

**Désignation du Secrétaire de Séance**

Le Conseil Municipal - à l'unanimité - désigne Madame Marie-Claire FRANCEZ-CHARLOT comme Secrétaire de Séance.

**Approbation du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 07 août 2014**

En ouverture de séance, Monsieur le Maire soumet le compte rendu de la séance du 07 août 2014 à l'approbation de l'Assemblée dont un exemplaire a été transmis à tous les membres du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal - à l'unanimité - n'émet aucune observation.

**ORDRE DU JOUR**

**1. Commande Publique. Création d'un Bâtiment Médical et d'un Poste de Secours à Bolquère - Avenants aux marchés de travaux.**

Le point n°1 concernant les avenants aux marchés de travaux pour l'opération «Création d'un Bâtiment Médical et d'un Poste de Secours à Bolquère» est reporté - à l'unanimité des membres présents - au Conseil d'Octobre, de manière à pouvoir examiner de façon détaillée les avenants présentés par la maîtrise d'œuvre.

## 2. Finances.

La parole est donnée à Madame Nadine SAIGNOL, Conseillère Municipale, en charge des Finances.

- *Vote du Budget 2014 – «lotissement Communal».*

Cette dernière présente le Budget 2014 du lotissement Communal «Les Esclozetes» qui s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses.

En section de Fonctionnement Dépenses :

maîtrise d'œuvre : 30 000€ - des travaux de VRD 224 200€ et des frais de publicité : 500€ -  
**montant total de 254 700€.**

En section de Fonctionnement Recettes :

Vente de terrains aménagés : **montant de 254 700€.**

En section d'Investissement Dépenses :

Capital emprunt 2014 : 0

Travaux : 0

En section d'Investissement Recettes : 0

Le Conseil Municipal - à l'unanimité des membres présents - **APPROUVE** le Budget 2014 du lotissement Communal «Les Esclozetes».

- *Détermination du prix de vente «lotissement Communal».*

Cette dernière rappelle à l'Assemblée l'opération relative à la création du lotissement Communal «Les Esclozetes».

Elle propose aux membres présents de se déterminer sur le prix de vente des parcelles du lotissement Communal «Les Esclozetes».

Après examen du coût total (travaux + achat terrain) le prix de revient s'élève à 145€ le m<sup>2</sup> pour une surface de vente de 4 189 m<sup>2</sup>.

Le Conseil Municipal - à l'unanimité des membres présents - **DECIDE** de fixer le prix de vente des parcelles viabilisées du lotissement Communal «Les Esclozetes» à 145€ le m<sup>2</sup>. (prix coûtant).

### MOUVEMENT LORS DE LA SEANCE

**18 HEURES 55** - Arrivée en cours de séance de Madame Françoise MARTIN, Adjointe au Maire.

Examen du point n°3 de l'ordre du jour - **Personnel. Ouverture de postes.**

## 3. Personnel. Ouverture de postes.

La parole est donnée à Madame Marie-Claire Francez-Charlot, Conseillère Municipale, en charge des Affaires Scolaires.

Cette dernière fait part à l'Assemblée que, dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, il y a lieu d'embaucher un intervenant en catalan qui interviendrait une heure et demie par semaine du 12 septembre au 19 décembre 2014 (à savoir : 4.5h en septembre, 4.5h en octobre, 6h en novembre et 4.5h en décembre 2014).

Elle précise que les conditions de rémunération sont les mêmes que celles de l'animateur en anglais à savoir 18.20€ brut de l'heure soit 15€net.

Madame Marie-Claire Francez-Charlot fait part à l'Assemblée qu'il y a lieu d'ouvrir un poste d'animateur culturel pour l'intervenante en anglais à l'école à compter du 10 septembre 2014 au 26 juin 2015.

Les conditions sont les mêmes que celles de l'année dernière, à savoir :  
- 18 heures par mois à 18.20€ brut de l'heure soit 15€net.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer quant à l'ouverture de ces deux postes.

Vote - Unanimité.

#### **4. Dossiers subventions. Divers programmes.**

Suite aux élections municipales de MARS 2014, il demeure opportun de m'autoriser à effectuer des demandes de subventions auprès de différents organismes financiers relatifs à de futurs projets.

Vote - Unanimité.

#### **5. SYDEEL66.**

- *Taxe communale sur la Consommation Finale d'Electricité (TCCFE).*

Monsieur le Maire fait part du courrier du SYDEEL66 concernant la taxe communale sur la Consommation Finale d'Electricité.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L5212-24,

**Vu** la Loi des Finances rectificative pour 2014 publiée le 09 août 2014 et notamment son article 18,

**Vu** le Code Général des Impôts,

Monsieur le Maire explique que le SYDEEL66 perçoit, contrôle et reverse pour les Communes de moins de 2 000 habitants l'intégralité du produit de la TCCFE, après en avoir validé les montants, déduction faite de 5% correspondant aux frais liés à l'exercice des missions de gestion et de contrôle exercées pour leur compte.

Le 19 décembre 2013, la loi de finances rectificative pour 2013 (LFR 2013) modifiait les conditions de perception et de reversement de cette taxe, engageant ainsi un débat national. La loi de finances rectificative pour 2014, publiée le 08 août dernier, instaure aujourd'hui un retour aux conditions précédant la LFR, mais subordonne le reversement à une délibération concordante.

Ainsi, pour les Communes de moins de 2 000 habitants dont le SYDEEL66 est percepteur, le Syndicat continue à percevoir de droit la taxe. Les Communes et le SYDEEL66 doivent cependant avoir délibéré de manière concordante avant le 1<sup>er</sup> octobre pour permettre de poursuivre le reversement d'une fraction du produit de la taxe à la Commune.

Le Conseil Municipal - à l'unanimité des membres présents - **ACCEPTE** le reversement par le SYDEEL66 à la Commune du produit de la taxe Communale sur la consommation finale

d'électricité (TCCFE) déduction faite de 5% correspondant aux frais de gestion, de contrôle et de recouvrement de cette taxe.

**DIT** que la présente décision reste applicable tant qu'elle n'est pas modifiée ou apportée par une nouvelle délibération.

**DIT** que l'ampliation de la présente délibération sera notifiée au comptable dans les 15 jours suivant la date d'adoption du 1<sup>er</sup> octobre.

### MOUVEMENT LORS DE LA SEANCE

**19 HEURES 05** - Arrivée en cours de séance de Monsieur Serge ROSSELL, Conseiller Municipal.

Examen du point n°5 de l'ordre du jour - **SYDEEL66. Convention d'organisation des travaux d'enfouissement et de mise en esthétique des réseaux de distribution électrique, d'éclairage public et des communications électroniques - rue de la Serre -**

**19 HEURES 15** - Arrivée en cours de séance de Madame Emmanuelle BAILLY, Conseillère Municipale.

Examen du point n°5 de l'ordre du jour - **SYDEEL66. Convention d'organisation des travaux d'enfouissement et de mise en esthétique des réseaux de distribution électrique, d'éclairage public et des communications électroniques - rue de la Serre -**

- *Convention d'organisation des travaux d'enfouissement et de mise en esthétique des réseaux de distribution électrique, d'éclairage public et des communications électroniques - route de la Serre -*

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la convention d'organisation et de coordination des travaux d'enfouissement et de mise en esthétique des réseaux de distribution électrique (BT), d'éclairage public (EP) et des communications électroniques (FT) - route de la Serre -

Cette convention a pour objet :

- ✓ de définir les modalités d'organisation et de coordination des travaux de dissimulation du réseau public de distribution électrique, d'éclairage public et de communications électroniques.
- ✓ de définir les modalités de financement des travaux de mise en esthétique des réseaux entre les deux parties contractantes.

S'agissant des modalités financières, le montant total estimatif de l'opération s'élève à 226 115.63€TTC. La part Commune s'élève à 177 811.39€TTC.

Au regard des présentes modalités, Monsieur le Maire demande de se prononcer sur l'approbation de la convention d'organisation et de coordination des travaux d'enfouissement et de mise en esthétique des réseaux de distribution électrique (BT), d'éclairage public (EP) et des communications électroniques (FT) - route de la Serre -.

Il convient de noter que la réalisation de ces travaux avant la fin de l'année 2014 est une condition sine qua non de la réalisation de la voirie départementale en 2015 - route de la Serre - par le Conseil Général.

Le Conseil Municipal - à l'unanimité -

ACCEPTTE tous les termes de la convention d'organisation et de coordination des travaux d'enfouissement et de mise en esthétique des réseaux de distribution électrique (BT), d'éclairage public (EP) et des communications électroniques (FT) - route de la Serre -.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

**6. Enseignement. Convention de prestation pour les interventions de catalan à l'école. Année scolaire 2014-2015.**

La parole est donnée à Madame Marie-Claire Francez-Charlot, Conseillère Municipale, en charge des Affaires Scolaires.

Celle-ci fait part à l'Assemblée que, conformément aux termes de la convention signée entre le Conseil Général des Pyrénées Orientales et l'APLEC (Associacio Per a l'Ensenyament del Catala) au titre de l'année scolaire 2014-2015, le Conseil Général participe financièrement au coût de rémunération des intervenants assurant des cours de langue catalane dans les Communes du Département. La Commune de Bolquère bénéficiant de ce dispositif, une convention a été établie afin d'en préciser les modalités de mise en œuvre.

De plus, elle indique que cette Association assure le recrutement de l'intervenant parmi les étudiants de catalan de l'Université de Perpignan.

L'APLEC assure parallèlement quelques sessions de formation, obligatoire et rémunérée, pour les intervenants.

Le coût de cette formation sera réparti entre toutes les Communes participant au programme «Alberes» au prorata du nombre d'heures réellement effectuées durant l'année scolaire 2014-2015. De plus, 4 heures de cours seront dispensées par semaine de classe.

S'agissant de la rémunération, la Commune de Bolquère s'engage à rembourser à l'APLEC, 50% du coût correspondant aux heures dispensées, soit pour la période de septembre 2014 à juillet 2015 : **34 semaines x 4 heures par semaine x 28.50€ = 3876€ x 50/100 = 1 938€.**

Ce calcul est susceptible d'être modulé en fonction du nombre réel d'heures effectuées.

Monsieur le Maire sollicite l'accord de l'Assemblée afin de passer la convention de prestation correspondant aux interventions de catalan à l'école de Bolquère pour l'année scolaire 2014/2015 ainsi que de l'autoriser à signer ladite convention.

Le Conseil Municipal - à l'unanimité - **DONNE** son accord pour passer cette convention de prestation et **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer cette convention.

**7. Divers. Projet rôtisseur ambulant.**

En date du 22 août 2014, Monsieur Jean-Louis VEN demeurant 9 Avenue du Serrat de l'Ours à Bolquère, a adressé un courrier par lequel il fait part de son projet de rôtisseur ambulant face à la résidence «APPART VACANCES» durant la saison d'hiver de 17 heures 00 à 20 heures 30 du lundi au dimanche soir.

L'espace occupé pour la remorque rôtisserie est de : 3 mètres 50 sur 1 mètre 80.

La distance entre la façade du bâtiment devant laquelle sera implantée la rôtissoire et le domaine public serait de 1m 20 dans sa partie la plus large diminuant jusqu'à 1m.

Un accord obligera une autorisation d'occupation du Domaine Public, et l'assujetti sera soumis à une redevance d'occupation du domaine public.

Au vu de ces données, je vous demande de vous prononcer quant à ce projet.

Le Conseil Municipal – à l’unanimité des membres présents – souhaite connaître les limites du domaine public et du domaine privé et décide de délibérer sur ce projet lors d’une prochaine séance du Conseil Municipal.

#### **8. Pour information. 97<sup>ème</sup> Congrès National des Maires de France.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le 97<sup>ème</sup> Congrès National des Maires de France se déroulera du 24 au 27 novembre prochain à Paris, Porte de Versailles.

#### **9. Urbanisme. Achat terrain – Section AD – parcelle n°29**

Monsieur le Maire fait part à l’Assemblée que les Services de l’Urbanisme ont demandé l’avis de la Direction Générale des Finances Publiques sur la valeur vénale de 896 m<sup>2</sup> de terrain et bâti à acquérir de la parcelle cadastrée en section AD n°29 sise à BOLQUERE, après extraction de la parcelle cadastrée en section A n°1008.

Il en résulte que la valeur vénale actuelle de ce bien immobilier peut être fixée à 108 000€ en tout.

Après réflexion et discussion, il est proposé qu’une Commission se réunisse afin de travailler sur ce projet de rachat de la parcelle n°29 ainsi que sur la réflexion d’aménagement de l’ensemble du pied de pistes.

### **QUESTIONS DIVERSES**

#### **10. Commissions Municipales. Création d’une Commission pied des Pistes**

Monsieur le Maire fait part à l’Assemblée qu’il a été demandé la création d’une Commission qui serait en charge d’étudier l’aménagement du pied des pistes à la station de Bolquère/Pyrénées 2000.

**Décision** : pas de création de Commission.

En revanche, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de se réunir afin de travailler sur ce projet d’aménagement du pied de pistes.

#### **11. Loisirs. Activités «Chiens de Traîneaux»**

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal la proposition émise par Madame Cyrille LAMBERT, les Traîneaux du Cambre d’Aze à EYNE, avec qui nous avons travaillé tout l’été en canirando pour les enfants.

Cette dernière propose la possibilité de mettre en place une activité «chiens de traîneaux» sur la piste du Termanal à Pyrénées 2000 au départ de l’aire de jeux pour enfants pour la saison d’hiver 2014/2015 ou pour la saison d’hiver 2015/2016 en cas de difficultés ou manque de temps.

Cette dernière indique n’avoir pas de besoins spécifiques à part un damage occasionnel de la piste. En ce qui concerne la partie non damée, elle peut la prendre en charge grâce à ses traîneaux.

Au vu des éléments présentés, les membres du Conseil Municipal se prononcent favorablement pour cette activité et décident de fixer un prix de loyer à 200€ pour la saison hivernale 2014/2015.

Par ailleurs, le Conseil Municipal propose de demander à l'intéressée si elle serait à même d'assurer l'animation «Spectacle de Noël» qui se déroule chaque année le 24 décembre au soir sous réserve que le prestataire habituel ne soit pas retenu.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôture la séance publique à **20 heures 15**.

Jean-Pierre ABEL  
*Maire*

Jean-Pierre INGLES  
*Adjoint*

Jackie COLL  
*Adjoint*

Françoise MARTIN  
*Adjointe*

Jean-Louis BRUNET  
*Adjoint*

Emmanuelle BAILLY  
*Conseillère Municipale*

Jean-Pierre BASSO  
*Conseiller Municipal  
procuration à J.P. ABEL*

André BATAILLE  
*Conseiller Municipal*

Jacques CARTIER  
*Conseiller Municipal*

Michel DE LA OSA  
*Conseiller Municipal*

Alain FABRE  
*Conseiller Municipal*

Marie-Claire FRANCEZ-CHARLOT  
*Conseillère Municipale*

Joëlle GARCIA  
*Conseillère Municipale  
procuration à  
M.C.FRANCEZ-CHARLOT*

Serge ROSSELL  
*Conseiller Municipal*

Nadine SAIGNOL  
*Conseillère Municipale*